



**Confédération Générale du Travail**  
**SYNDICAT C.G.T. T.a.M.**  
 (Transport de l'Agglomération de Montpellier)  
 125, rue Léon trotski  
 34075 Montpellier cedex 3  
 Site internet: [CGTTAM.fr](http://CGTTAM.fr)  
 Téléphone: **0467426702**



## Le Comité Social et Économique (C.S.E.)

Comme vous le savez, les ordonnances Macron ont modifié très sérieusement le fonctionnement et la composition des Institutions Représentatives du Personnel dans les entreprises.

**Fini le Comité d'Entreprise. Fini les Délégués du Personnel. Fini le C.H.S.C.T.**



Ces 3 institutions vont fusionner pour donner naissance au **Comité Social et Économique**.

Aujourd'hui à TaM, tous collègues et syndicats confondus, l'entreprise compte 25 élus titulaires et 18 suppléants. Avec un usage particulier à TaM, les suppléants sont considérés égaux aux titulaires en termes de détachement.

A partir des prochaines élections, il n'y aura plus que 17 élus titulaires et 17 suppléants tous collègues et tous syndicats confondus. **Avec la particularité, les suppléants ne participent plus à rien** sauf à remplacer un titulaire absent. Vous l'aurez compris, les ordonnances Macron ont réduit considérablement les moyens de lutte pour préserver les droits des salariés.



**On pourrait croire que ces ordonnances sont là pour « casser » les syndicats et réduire au minimum leurs moyens d'action mais ne vous y fiez pas, les premières victimes seront les salariés.**

En effet, à TaM, nous allons **passer de 43 élus** qui œuvraient pour faire respecter vos droits, améliorer les conditions de travail, porter vos réclamations auprès de la Direction, etc, etc, **à 17 élus**.

A TaM, rien que sur l'année 2017, ce sont plusieurs centaines d'agents qui ont rencontré nos élus CGT pour résoudre leurs différents soit avec un chef, soit avec la Direction, soit pour un problème personnel, soit pour les accompagner dans des démarches administratives ou autres.

**Demain ce sera fini.** Tous ces problèmes devront se régler devant les tribunaux, les élus n'ayant plus le temps matériel et les moyens humains nécessaires.

Nos élus ne pourront plus faire « *le tampon* » entre l'agent et la Direction.

Coté Directions d'entreprises, si celles-ci pensaient pouvoir se libérer de la contrainte du contre-pouvoir des syndicats, nous pensons qu'elles se trompent sérieusement. Celles-ci vont surtout se couper

de véritables remontées de terrain et d'une formidable implication des « Partenaires Sociaux » pour le bien de l'entreprise. C'est une réflexion à court termes qui impactera forcément le climat social à long termes. Nous ne serons pas les seuls concernés par cette « casse programmée » du droit du travail et de la défense du salarié. Tous les syndicats sont concernés. A chaque fois qu'un agent a tapé à la porte d'un élu, il a trouvé une écoute et une solution à son problème. **Demain ce sera fini.**



**A partir du 03 mai et jusqu'au 17 mai, ne vous trompez pas, votez CGT, chaque voix, chaque élus seront important pour pouvoir continuer à défendre vos intérêts et ceux de votre famille.**